

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 21 JANVIER 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARKING PLACE SYLVAIN GAUTHIER.

A l'unanimité, le conseil municipal valide de choix de la commission d'appel d'offres qui attribue le marché à l'entreprise EIFFAGE pour le montant de 67 744.60€ HT.

BAIL COMMERCIAL POUR LE COMMERCE MULTISERVICES.

A la majorité, le conseil municipal décide de conclure un bail commercial avec Mme ALARCON Virginie et Mme PERICAT Laëtitia. Il prendra effet le 01.03.2020 avec le premier mois d'occupation gratuit, l'ouverture du commerce étant prévue fin mars. Le loyer sera de 500€ HT. Le bail comprendra la location de la licence IV (acquise par la commune en 2016) pour la somme annuelle de 200€. Cette opération est assujettie à la TVA. Les frais de l'acte notarié seront supportés par la commune.

ACHAT DE MATERIEL.

Des commerçants à la retraite proposent de céder à la commune un lot de matériel pour la somme de 3000€. Ce matériel pourra être utilisé pour le commerce multiservices créé par la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'acquisition du matériel proposé.

LOCATION-VENTE DE MATERIEL.

A la majorité, le conseil municipal décide de consentir une location-vente du matériel que la commune va acquérir, aux titulaires du bail commercial pour le commerce multiservices. Sa durée sera de 12 mois avec un loyer mensuel de 250€ HT, cette opération étant assujettie à la TVA. Le contrat sera établi par le secrétariat.